

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Nombre de conseillers**En exercice : 23****Présents : 16****Votants : 21****Date de convocation****30 novembre 2022****Séance du 6 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-
GASSIER, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Thierry
LATIL, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARLOTTA à Monsieur Raymond
MAZZOLENI, Monsieur Vincent BLACHERE à Madame Nathalie PONCE-
GASSIER, Monsieur Swen BUHLER à Madame Josette LAUVERGNAT,
Madame Olivia BURLLES à Monsieur Thierry LATIL, Madame Mirjam
REINHARD à Madame Monique HOURS.

Absents :

Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Françoise MARQUE.

Secrétaire de séance :

Monsieur Pierre LUCAS

**OBJET : Création de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation
et mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et à
temps non complet à compter du 6 décembre 2022**

Rapporteur : Michèle COTTRET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-5°,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique
territoriale,

Vu la délibération n° 2022-052 en date du 18 mai 2022 portant création de six emplois permanents à
temps complet et mise à jour du tableau des emplois permanents à temps complet et à temps non
complet,

Vu les lignes directrices de gestion de la commune,

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que conformément à au Code Général de la Fonction Publique,
les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci.

Le rapporteur expose qu'afin de nommer stagiaire deux agents actuellement contractuels, il est
proposé de créer deux emplois au grade d'adjoint d'animation (catégorie C) à temps complet, et de
mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

DECIDE la création de deux emplois permanents d'adjoint d'animation à temps complet,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches de recrutement et à signer tout document relatif à ce dossier,

INSCRIT la dépense correspondante au chapitre 012 du budget primitif,

APPROUVE le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet de la collectivité, à compter du 6 décembre 2022, comme suit :

06/12/2022	Tableau des emplois permanents et des effectifs			Emplois budgétaires		Total	Effectifs pourvus en Equivalents Temps Plein		Total
	Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Grade de l'emploi	TC		TNC	Agents titulaires	
Emplois fonctionnels									
	Directeur Général des Services de 10000 à 20000 habitants	A	Attaché hors classe	1		1	1		1
Filière administrative									
	Attaché	A	Attaché	2		2	2		2
	Rédacteur	B	Rédacteur principal de 1ère classe	2		2	2		2
		B	Rédacteur	1		1	1		1
		B	Tous grades	1		1	0		0
	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	3		3	3		3
		C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	9		9	8		8
		C	Adjoint administratif	3		3	2		2
		C	Tous grades	1		1	0		0
Filière technique									
	Technicien	B	Technicien principal 1ère classe	1		1	1		1
		B	Technicien	1		1	1		1
		B	Tous grades	1		1	0		0
	Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	9		9	9		9
		C	Agent de maîtrise	6		6	6		6
	Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	3		3	3		3
		C	Adjoint technique principal de 2ème classe	2		2	2		2
		C	Adjoint technique	6		6	6		6
Filière médico-sociale									
	Psychologue	A	Psychologue de classe normale		1 (17h/m)	1		0.11	0.11
	Infirmier	A	Infirmier de soins généraux		1 (17.5h/s)	1	0.5		0.5
	Educateur de jeunes enfants	A	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1		1	1		1
		A	Educateur de jeunes enfants	1		1	1		1
	Auxiliaire de puériculture	B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	3		3	3		3
		B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	2		2	2		2
	ATSEM	C	ATSEM principal de 1ère classe	1		1	1		1
Filière animation									
	Animateur	B	Animateur	1		1		1	1
	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2		2	2		2
		C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2		2	2		2
		C	Adjoint d'animation	14	3 (8h/s max)	17	10	1.27	11.27
Filière police									
	Agent de police municipale	C	Brigadier chef principal	3		3	3		3
		C	Gardien-brigadier	2		2	1		1
						89			75.88

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 6 décembre 2022

Signé,
Le - 6 DEC. 2022

Publié sur le site internet de la mairie :
Le - 7 DEC. 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Pierre LUCAS